



Valoriser l'accueil individuel, soutenir les  
professionnel·les, agir pour la qualité  
d'accueil des petits parisiens

Plan de soutien à l'accueil individuel –  
2025-2030

## Introduction

### **A Paris, un besoin toujours important d'accueil pour les familles**

Le dernier recensement de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) montre que le nombre de familles vivant à Paris est conséquent : en 2021, près de 280 000 familles avec enfants vivent à Paris, soit près d'un million de personnes. Au sein de ces familles, on compte près de **60 000 enfants de moins de trois ans**.

Ces chiffres montrent toute la nécessité d'une politique ambitieuse pour les familles et les enfants parisiens : pensée pour répondre aux besoins des familles, la politique d'accueil du jeune enfant est un levier essentiel pour favoriser l'épanouissement des enfants parisiens, tout en luttant contre les inégalités sociales et en favorisant la conciliation des temps de vie.

### **La Ville de Paris, une collectivité engagée pour l'accueil du jeune enfant**

Alors que la loi Plein Emploi, adoptée le 18 décembre 2023, a désigné **la Ville comme autorité organisatrice de l'offre d'accueil du jeune enfant et consacré un service public de la petite enfance**, la Ville de Paris mène de longue date une politique volontariste en la matière.

En effet, depuis 2001, la Ville de Paris s'est engagée activement pour répondre aux besoins des familles parisiennes en apportant un **soutien affirmé aux différents modes d'accueil des jeunes enfants, qu'ils soient collectifs ou individuels**.

Aujourd'hui, la Ville de Paris pilote une offre importante et diversifiée en matière d'accueil du jeune enfant : ainsi, en matière d'accueil collectif, environ 45 000 places sont agréées sur le territoire parisien dans plus de 1100 établissements et en matière d'accueil individuel, la Ville de Paris est en charge de l'agrément et du suivi des assistant.es maternel.les, soit, à fin 2024, plus de 2000 professionnel.le-s agréé.e-s (dont 1550 exerçant auprès de particuliers et 530 exerçant au sein d'une crèche familiale) offrant une capacité d'accueil de plus de 5600 places (dont 1500 places en crèche familiale). Au-delà même de l'offre de place d'accueil, la Ville promeut depuis de nombreuses années le développement d'un riche réseau de Relais Petite Enfance (RPE), assurant l'information des familles, l'information des personnes souhaitant devenir assistant.e.s maternel.les, le soutien des pratiques des professionnel.le.s de l'accueil individuel et proposant des ateliers et temps d'éveil à ces professionnel.le.s et aux enfants qu'ils.elles accueillent.

## **La Ville de Paris, fortement engagée pour soutenir l'accueil individuel**

La Ville de Paris a souhaité, parallèlement au développement de l'offre d'accueil collectif, soutenir l'existence d'une offre d'accueil individuel de qualité, affirmant ainsi l'importance de **favoriser la prise en compte des besoins individuels des enfants et des familles, la complémentarité des modes d'accueil et la liberté de choix des parents.**

Pour soutenir l'accueil individuel, **la Ville de Paris s'est engagée en 2018 dans la mise en œuvre d'un premier Plan de Soutien à l'Accueil Individuel (PSAI).** Elaboré en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et en concertation avec les partenaires parisiens, des professionnel.les de l'accueil individuel et des familles, cette démarche a permis d'engager plusieurs actions autour de trois priorités : l'amélioration de l'information aux familles, le renforcement de la qualité de l'accueil et la création de nouveaux outils pour mettre en adéquation l'offre et la demande d'accueil individuel.

**En 2025, la Ville souhaite réaffirmer son soutien à l'accueil individuel, et confirmer l'adaptation de son intervention dans ce domaine pour faire face à un contexte nouveau.**

**A Paris, le recours à l'accueil individuel pour les jeunes enfants embrasse une réalité diverse, qui excède le périmètre connu de l'offre d'accueil agréé.**

Contrairement à ce qui est constaté dans le reste de la France, l'offre d'accueil collectif est majoritaire à Paris, deux tiers des enfants de moins de 3 ans pouvant bénéficier d'une place dans une structure d'accueil collectif (source APUR 2021). Cela s'explique par l'engagement ancien et particulièrement fort de la collectivité en faveur de ses crèches.

La dernière étude APUR indique que **seulement 4% des enfants parisiens sont accueillis en 2019 par un.e assistant.e maternel.le agréée.** Au plan national, les assistantes maternelles offrent 26% des places d'accueil pour les jeunes enfants.

**L'accueil individuel agréé traverse toutefois une période de tension importante et préoccupante,** constatée à Paris et dans les autres départements. Les assistant.es maternel.les sont en effet de moins en moins nombreuses, et la quantité de places d'accueil chute de manière continue depuis plusieurs années. Au plan national comme à Paris, il est possible d'anticiper une poursuite de cette **tendance marquée à la baisse du nombre d'assistant.es maternel.les** en raison du profil des professionnel.les atteignant progressivement l'âge de la retraite, plus

de la moitié d'entre eux.elles ayant plus de 50 ans, et du difficile renouvellement de la profession, notamment en raison du coût et à la taille des logements à Paris.

En résonance à cette baisse, est constaté depuis plusieurs années le **développement d'un type d'accueil individuel qui se tient au domicile des parents, pris en charge par des professionnel.les employé.e.s par les parents.** Ces gardes d'enfant à domicile (GED), ou auxiliaires parentales, exercent sans qu'un agrément ou une formation préalable ne soit légalement exigé, et sans accompagnement par les services de PMI. A Paris, on considère, selon les sources, que 6 000 à 14 000<sup>1</sup> professionnel.les exercent cette activité, proposant au moins 12 000 places d'accueil. Le recours à ce type d'accueil à Paris représente 12.3% des enfants de moins de trois ans, cette proportion atteint plus de 20 % dans certains arrondissements. Toutefois ces professionnel.les sont méconnues compte tenu d'un cadre légal minimal, et dès lors de la faible intervention publique les concernant, à l'exception de la Caisse d'Allocation Familiales.

Ainsi **au total, l'offre d'accueil individuel représente au minimum 17 000 places d'accueil d'enfants de moins de 6 ans** mais embrasse des réalités très diverses, de l'offre agréée très encadrée procurée par les assistant.es maternel.les à celle des professionnel.les exerçant sans agrément au domicile des parents.

### **Un nouveau Plan de Soutien à l'Accueil Individuel élargi et élaboré en concertation avec les acteurs parisiens**

Alors que le contexte national et local en matière d'accueil du jeune enfant a fortement évolué depuis l'adoption par le Conseil de Paris du premier plan de soutien à l'accueil individuel en 2018, la **Ville de Paris souhaite renouveler son soutien à ce mode d'accueil en s'appuyant sur l'analyse de l'évolution des besoins, et en élargissant le périmètre de son action pour bénéficier à encore plus de petits parisiens.**

**Ce nouveau plan s'inscrit dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2023-2027 signée entre la Ville de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales.** L'ensemble des actions identifiées répondent aux orientations stratégiques dans le cadre de cette démarche partenariale :

- Favoriser l'accompagnement des Parisiennes et Parisiens dans leurs parcours de vie, lutter contre les exclusions et prévenir les ruptures et le non-recours, en renforçant l'information et l'accès aux droits et aux services ;

---

<sup>1</sup> Données 2021 basées sur les chiffres de la CAF et de l'Observatoire de l'Emploi à domicile

- Développer la cohésion sociale, le vivre ensemble et la participation citoyenne par l'investissement social dans les territoires ;
- Développer et accompagner les services aux habitants pour une offre accessible à tous et de qualité afin de réduire les inégalités sociales et territoriales ;
- Concevoir le pilotage comme un outil au service de la dynamique partenariale et de l'efficience de nos politiques publiques.

Le premier PSAI visait à davantage faire connaitre l'accueil individuel et à accompagner au mieux les assistant.e.s maternel.le.s dans l'exercice de leur métier, dans un contexte marqué alors par un taux de chômage important. Du fait de cet engagement et des actions résolues conduites, les principaux objectifs opérationnels définis ont été atteints. Il importe désormais **d'inscrire ce nouveau plan de soutien dans un contexte en évolution notable, avec une diminution continue du nombre d'assistant.e.s maternel.le.s, une offre en tension sur l'accueil collectif et un recours croissant à l'accueil par des gardes à domicile** (ou auxiliaires parentales). Cette dynamique, qui se traduit par le constat, partagé par tout le secteur de la petite enfance, d'une insuffisance en nombre des professionnel.les qualifié.es doit être regardée avec attention, avec la préoccupation de toujours rechercher la meilleure qualité d'accueil pour les jeunes enfants.

Dans ces conditions, **la Ville de Paris porte la volonté d'élargir le champ du plan de soutien à l'accueil individuel à l'offre proposée par les gardes à domicile, au-delà des actions concernant l'offre proposée par les assistant.es maternel.les agréé.es**. Si le soutien de ces professionnel.les ne relève pas des compétences légales obligatoires de la collectivité parisienne en matière d'agrément et de contrôle au titre de la Protection Maternelle et Infantile, il relève de ses compétences en tant qu'autorité organisatrice du service public de la petite enfance et de celles liées à la mise en place des Relais Petite Enfance (désormais obligatoire depuis la loi plein emploi). Au-delà, **inclure ce type d'accueil individuel à ce nouveau plan de soutien est à la fois une évidence, au vu du nombre de petits parisiens que ces professionnel.les prennent en charge et accompagnent au quotidien, et une nécessité pour favoriser une offre d'accueil de qualité pour l'ensemble des familles parisiennes, quel que soit le mode d'accueil.**

Pour l'élaboration de ce nouveau plan, la Direction des Familles et de la Petite Enfance de la Ville de Paris s'est attachée à recueillir et analyser les besoins des principaux acteurs.ices concerné.es, notamment en réunissant deux groupes de professionnel.le.s de l'accueil individuel, ainsi qu'en réalisant des questionnaires

auprès de parents et de professionnel.le.s. En plus, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, ont été associés des partenaires associatifs et institutionnels locaux et nationaux (associations engagées dans le secteur, organismes de formation, France Travail, syndicats d'assistant.es maternel.les et familiaux.ales, représentants de la branche professionnelle du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, Direction Générale de la Cohésion Sociale du Ministère des Solidarités et de la Santé, directions de la Ville de Paris) à l'occasion de groupes de travail. Ces travaux ont non seulement permis de faire le bilan sur les actions engagées à la suite du premier PSAI, mais aussi d'engager une réflexion sur les actions pouvant être reconduites, renforcées ou encore initiées. Ces temps d'échanges ont été organisés autour de 4 thématiques : l'information des familles et des professionnel.les, l'attractivité des métiers, l'accompagnement des pratiques professionnelles et l'utilisation des espaces publics (bibliothèques, espaces verts etc.).

Cette démarche de concertation a permis d'aboutir à un ensemble de propositions avec pour objectif de soutenir l'accueil individuel pour que l'ensemble des enfants parisiens bénéficient d'un accueil de qualité.

## Bilan du premier Plan de Soutien à l'Accueil Individuel

Trois axes de travail ont été développés dans le cadre du premier plan de soutien, donnant lieu aux actions suivantes.

### Axe 1 - Améliorer l'information aux familles

Les actions mises en œuvre visaient à **garantir l'accès de tous les parents à une information exhaustive sur l'ensemble des modes d'accueil, collectifs comme individuels** :

- Généralisation des réunions de présentation de l'ensemble des modes d'accueil en Mairies d'arrondissement, appelées **réunions « tous modes d'accueil » à l'attention des familles**. Ces réunions comprennent un temps de présentation de l'accueil individuel, avec parfois la présence d'un.e assistant.e maternel.le. Elles permettent aux parents de mieux connaître les modalités d'accueil pour leur enfant, et de s'y préparer.  
Une quarantaine de réunions en moyenne sont organisées chaque année sur tout Paris. Un document support harmonisé est disponible, et peut être adapté pour tenir compte des spécificités de chaque arrondissement.
- La **formation des agents des « relais information familles » (RIF) et des services familles des mairies d'arrondissement** est organisée depuis juin 2019, avec un module spécifique sur les différents modes d'accueil. Ces agents, en proximité directe avec les familles, contribuent ainsi aux missions d'accompagnement des parents des Relais Petite Enfance.
- Généralisation des **supports d'informations numériques existants à la disposition des familles et des professionnel.les** : le renseignement du site monenfant.fr par les assistant.es maternel.les est devenu une obligation pour connaître les places d'accueil disponibles, et le site paris.fr est mis à jour régulièrement. Des actions d'information, sous forme de réunions à l'attention des assistant.es maternel.les ont été organisées, en partenariat avec la CAF, pour les accompagner dans la démarche de mise à jour de leur profil sur le site concerné.

### Axe 2 – Mieux faire connaître et renforcer la qualité de l'accueil offerte aux petit.es parisien.nes

Pour soutenir la qualité d'accueil proposée aux enfants parisiens, la Ville de Paris déploie depuis plusieurs années des dispositifs ambitieux.

- Une **offre de formation continue riche et diversifiée**, qui **excède les attendus minimums règlementaires pour les assistant.es maternel.les**, en complément du dispositif de formation continue porté par la branche professionnelle (dispositif géré par l'institut IPERIA) : journées de formation, conférences et ateliers sont proposés tout au long de l'année.

Pour répondre aux larges besoins des professionnel.les, ce plan de formation ouvert aux assistant.es maternel.les employé.es par des particuliers ou par une crèche familiale compte une trentaine de thèmes régulièrement **réinterrogés et renouvelés pour tenir compte des évolutions du métier et des pratiques**. Par ailleurs et en complément de l'offre sur le cœur de métier, il est proposé aux professionnel.les **des actions centrées sur leur bien-être au travail et les conditions d 'exercice** : gestion du stress et prévention des TMS notamment. Enfin, des actions de formation au français langue professionnelle et à l'informatique sont aussi organisées pour favoriser l'employabilité et permettre l'accès à des parcours de formation et qualification à ces professionnel-le-s.

Le dispositif compte plus d'une vingtaine de formateurs et formatrices, dont des assistantes maternelles parisiennes, formées par la Ville de Paris à la pédagogie pour devenir formatrices. Un groupe d'assistantes maternelles a aussi été formé au tutorat pour permettre l'accueil et l'encadrement de stagiaires de CAP AEPE à leur domicile.

Afin de tenir compte des contraintes d'exercice et de la diversité des besoins de ces professionnel.les, le dispositif se déploie selon des modalités différentes : formation « classique » en présentiel, avec 30 à 40 thèmes différents, proposés d'une durée de 1 jour à 5 jours ; des conférences en soirée ou le samedi matin, en présentiel ou en visioconférence ; des ateliers de pratiques professionnelles d'une demi-journée le samedi matin, consistant en des temps de formation pratique autour d'une thématique restreinte, en petit groupe

**En 2024, plus de 700 professionnel.les différent.es ont bénéficié d'au moins une formation.**

- Un **réseau de Relais Petite Enfance** (RPE, ex RAM-RAP) important maille le territoire parisien, et se déploie au plus près du lieu d'exercice des professionnel-le-s. Ces espaces d'échanges et de partage entre pairs, animés par des professionnel.les de la petite enfance (éducateur.rices de jeunes enfants, la plupart du temps), peuvent apporter conseils et soutien aux professionnel-le-s de l'accueil individuel.

Environ **120 sites accueillent de manière régulière ou occasionnelle une antenne de Relais petite enfance**, dont 80 proposés par la Ville et animés par 15 éducatrices de jeunes enfants, et une quarantaine de sites proposés par cinq associations gestionnaires soutenues par la Ville.

Selon les besoins locaux, ces lieux accueillent des assistant-es maternel-le-s et/ou des gardes à domicile.

**Le plan de soutien a permis de renforcer, renouveler et coordonner le déploiement de cette offre de RPE en fonction des besoins locaux.**

- **Des actions collectives locales thématiques à destination des professionnel.les** proposées par les services de la Ville, récemment enrichies de journées pédagogiques sur certains territoires. Tous les ans, une vingtaine d'actions impliquant les professionnel.les de l'accueil individuel sur le

territoire sont mises en place : participation au forum petite enfance, portes ouvertes, matinées thématiques, conférences...

### Axe 3 : Favoriser la rencontre entre parents et assistant-e-s maternel-le-s

A la signature du premier plan de soutien, des situations de chômage étaient constatées parmi les assistant.es maternel.les. Aussi, la Ville a mis en place des actions pour favoriser leurs possibilités d'être employées par des parents.

- Dans le cadre d'une **convention de partenariat avec Pôle Emploi, devenu France Travail, signée en 2018**, plusieurs actions ont été menées pour les arrondissements dans lesquels les assistant.es maternel.les étaient particulièrement concerné.es par le chômage ou la sous-activité. Des actions d'accompagnement collectif et individualisé ont été organisées pour ceux et celles qui étaient en inactivité totale depuis un an, en étroite collaboration entre Pôle Emploi et le service d'agrément et d'accompagnement des assistant.e.s maternel.le.s et familia.les.aux (SAMF) des territoires concernés.
- Des **actions d'information sur les parcours professionnels de la petite enfance** ont été organisées, plus d'une centaine de professionnel.les ayant pu en bénéficier. Cela a consisté en des conférences d'information sur le travail en établissement d'accueil collectif de jeunes enfants, à une conférence sur les parcours lors de la soirée annuelle dédiée aux assistant.es maternel.les à l'Hôtel de Ville, à des réunions avec l'organisme en charge du dispositif académique de validation des acquis pour accompagner les professionnel.les à l'obtention du CAP AEPE par la VAE...
- Afin de rapprocher les lieux d'exercice des lieux où les besoins sont les plus importants, un **dispositif de soutien à l'ouverture de Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) à Paris a été mis en place**. Malgré un environnement foncier contraint, trois Maisons d'Assistantes Maternelles ont pu ouvrir leurs portes: dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement en 2018, dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement en 2019, puis à Paris Centre en 2024. Elles accueillent aujourd'hui au total une quarantaine d'enfants. Le travail se poursuit pour faire émerger de nouveaux projets.  
Le dispositif de soutien aux MAM porte sur :
  - L'organisation de réunion d'informations collectives trimestrielles au sujet des MAM pour favoriser l'émergence de projets et de porteur.ses de projets
  - L'accompagnement des collectifs de porteur.ses de projet dans la finalisation de leur projet dans ses différentes dimensions (constitution en association, équilibre économique, contenu pédagogique)

- L'accompagnement à l'ouverture, le suivi et l'accompagnement tant dans le volet accueil des enfants que s'agissant du fonctionnement des MAM.
- Enfin, un soutien financier indispensable à la réalisation des projets est apporté par une aide conjointe de la CAF et de la Ville sur les travaux et le loyer

Les **MAM constituent effectivement un outil particulièrement intéressant de promotion de l'accueil individuel à Paris** pour les jeunes enfants, en permettant de rompre avec l'isolement de la pratique à domicile et de rendre le métier d'assistant-e-s maternel-le-s plus attractif; en proposant aux parents un mode d'accueil hybride qui répond aux besoins de prise en charge individuelle des enfants tout en permettant d'évoluer en collectivité avec les enfants accueillis par les autres professionnel.les; et en favorisant le rapprochement de l'offre d'accueil et de la demande et la lutte contre le chômage des AM.

- Enfin, **la Ville a fait le choix de soutenir l'existence d'une offre d'accueil importante en crèche familiale** (crèches en régie municipale et associatives soutenues par la Ville) avec plus de 530 assistant.es maternel.les employé.es dans ces structures, dont plus de 390 au sein de crèches familiales municipales, ce qui fait de la Ville de Paris le premier employeur d'assistant.es maternel.les de France.

## Plan de Soutien à l'Accueil Individuel 2 : soutenir les professionnel·les, agir pour la qualité d'accueil des petits parisiens

Alors que le secteur de la petite enfance connaît de fortes tensions, il devient essentiel de poursuivre notre engagement de reconnaître et soutenir les professionnel·les de l'accueil individuel. **Ce nouveau plan s'inscrit dans la continuité des ambitions portées par la Ville pendant la mandature en faveur de la qualité d'accueil dans les crèches municipales, en affirmant avec la même exigence l'importance d'un accompagnement attentif et bienveillant pour chaque enfant, quel que soit son mode d'accueil.** Il vise également à mieux outiller les parents, afin de leur permettre de faire des choix éclairés et d'instaurer une relation de confiance avec les personnes qui accueillent leur enfant.

Quatre grandes orientations ont été définies en ce sens, qui seront déclinées en actions municipales pour la période 2025-2030.

### **1. Susciter des vocations, accompagner les parcours**

Au plan national, le Ministère des affaires sociales nous indique que 40% des assistant·es maternel·le·s en exercice devraient partir en retraite d'ici 2030. Nous constatons ce phénomène d'érosion à Paris depuis plusieurs années, sans que les nouveaux agréments parviennent à compenser ces départs.

Nous observons effectivement une baisse continue du nombre de premières demandes d'agrément depuis **2022** (- 28 %), en parallèle d'une diminution de l'effectif de professionnel·les agréé·es sur la même période (-35%).

A Paris 75 % en 2024, des assistant·es maternel·le·s étaient âgé·es de plus de 50 ans, 57 % de plus de 60 ans.

Nous souhaitons **faire connaître le métier d'assistant·e maternel·le, valoriser ses dimensions attractives et favoriser l'arrivée de nouvel·le·s professionnel·le·s assistant·e·s maternel·le·s agréé·e·s**, considérant qu'ils et elles sont garants d'un accueil de qualité pour les jeunes enfants qu'il faut encourager. Cela se traduira par les actions suivantes :

➤ **Mieux faire connaître le métier d'assistant·e maternel·le et faciliter les orientations :**

- Favoriser l'existence de ressources documentaires et d'études sur les spécificités et les apports de l'accueil individuel pour le développement des enfants et sur les professionnel·le·s de l'accueil individuel afin de pouvoir appuyer les politiques mises en place sur des connaissances actualisées et de faire évoluer les représentations ;

- Mettre en place des campagnes de communication valorisant le métier pour susciter des vocations sur le territoire parisien ;
  - Promouvoir l'intégration de l'accueil individuel dans les mesures de soutien à la filière des métiers de la petite enfance et de l'enfance ;
  - Développer des mesures favorisant une orientation progressive vers les métiers de l'accueil individuel : articulation avec les actions mises en place par France Travail, stages d'observation et d'immersion des futur.e.s professionnel.le.s... ;
  - Promouvoir auprès des gardes à domicile habitant Paris l'intérêt du métier d'assistant.es maternel.les agréé.es afin de les inciter à s'orienter vers ce cadre d'exercice ;
  - Faire connaître les passerelles entre les différents métiers de la petite enfance et de l'enfance pour faciliter la mobilité professionnelle, favoriser la reconnaissance et le renforcement des qualifications et rendre également plus faciles les évolutions professionnel.les ainsi que les reconversions en fonction des besoins de chaque professionnel.le au fur et à mesure de son parcours.
- Améliorer encore la **lisibilité du parcours d'agrément des assistant.es maternel.les** ;
- **Valoriser le soutien et l'accompagnement des pratiques professionnelles mis en place par le service d'agrément et d'accompagnement des assistants maternels et familiaux (SAMF) auprès des assistant.es maternel.les ainsi que celle du riche réseau des Relais Petite Enfance (RPE) à la fois pour pouvoir rompre l'isolement, échanger sur ses pratiques, avoir accès à un lieu adapté aux besoins des enfants et favoriser leur socialisation ;**
- Agir sur les lieux d'exercice pour faciliter l'exercice de l'activité :
- Œuvre au **renforcement des liens avec les bailleurs sociaux** pour faciliter la prise en compte de l'exercice du métier d'assistant.e maternel.le dans les parcours logement (accès au logement, changement de logement) ;
  - **Poursuivre activement le développement des Maisons d'assistant.es maternel.les (MAM)** pour permettre aux assistant.es maternel.les d'exercer ensemble hors de leur domicile et faciliter l'existence d'une offre d'accueil individuel agréée dans des zones où l'offre est moins développée.
- **Continuer à soutenir l'existence d'une offre riche d'accueil au sein des crèches familiales** : un cadre de travail attractif et soutenant pour les professionnel.le.s et un mode d'accueil de qualité respectant les besoins individuels des enfants
- Poursuivre le plan de recrutement pour remplacer les départs à la retraite ;

- Valoriser la qualité des projets pédagogiques pour promouvoir ce mode d'accueil et ce cadre de travail

➤ **Faciliter et élargir le recours aux assistant.e.s maternel.le.s pour les familles**, au-delà des possibilités d'accueil en crèches familiales :

- en s'appuyant sur les dernières évolutions du complément de mode de garde annoncé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales ;
- en valorisant également l'intérêt des possibilités d'accueil en extra-scolaire chez les assistant.es maternel.les, favorisant les transitions progressives pour les enfants et la conciliation des temps par les parents au moment de l'entrée à l'école.

## **2. Soutenir les familles ayant le choix de l'accueil individuel**

L'analyse des attentes exprimées par les parents qui cherchent un mode d'accueil ou qui recourent effectivement à l'accueil individuel en confiant leur enfant à un.e assistant.e maternel.le fait apparaître la nécessité de développer des actions pour mieux répondre à leurs besoins à ce moment charnière de l'arrivée et des premières années de leur enfant, quel que soit le mode d'accueil auquel ils ont recours. Cela concerne à la fois la réflexion sur le type de mode d'accueil auquel ils souhaiteraient recourir et la recherche d'un mode d'accueil, mais également le de la mise en place de l'accueil, et ensuite tout au long de l'accueil de l'enfant.

Si les parents dont l'enfant est accueilli en crèche peuvent s'appuyer sur les échanges avec l'équipe pluridisciplinaire pour les soutenir dans ces premières années, les parents recourant à l'accueil individuel sont souvent plus isolés et l'objectif est de mettre en place une politique active pour mettre à disposition des ressources adaptées à leurs besoins et les aider à s'orienter.

➤ **Renforcer les outils d'information aux familles sur les différents modes d'accueil** et les actions visant à les accompagner dans leur réflexion sur le choix du mode d'accueil adapté à leurs besoins et à ceux de leur enfant :

- Favoriser le cheminement des parents dans leur réflexion sur le mode d'accueil tout au long de la grossesse et après la naissance, en s'appuyant sur le réseau des professionnels de la Ville ;
- Continuer à favoriser l'existence d'une information sur les modes d'accueil complète et facilement accessible en s'appuyant notamment sur les Relais Information Familles (RIF), les équipes du Service d'agrément et d'accompagnement et d'agrément des assistants maternels et familiaux et les sites internet publics (paris.fr, monenfant.fr, Pajemploi...) ;
- Rendre plus visible et accessible l'information spécifique sur l'accueil individuel et mieux faire connaître les services ressources (SAMF, Relais Petite Enfance) qui peuvent renseigner et aider les parents à s'orienter ainsi que les sites internet utiles.

- Accompagner les parents qui recourent à l'accueil individuel en mettant à leur disposition des **ressources documentaires simples et accessibles autour de l'accueil de leur enfant**, en renforçant les outils d'information existants, en s'appuyant sur les sites internet spécialisés et sur les lieux ressources que constituent le réseau des Relais Petite Enfance et le SAMF :
  - pour favoriser la mise en place de bonnes relations contractuelles : orientation vers les sites spécialisés, fiches et conseils pratiques...;
  - pour les aider à garantir des conditions d'accueil les plus adaptées possibles aux besoins de leurs enfants à leur domicile quand ils recourent à des garde à domicile : aménagement du logement, organisation de la journée... ;
  - pour les aider à s'orienter en cas de difficulté dans le déroulement de l'accueil ou de questionnements sur les besoins de leur enfant.
- Veiller à **favoriser l'accès à un soutien à la parentalité et favoriser la prévention** en renforçant les actions déjà existantes pour les parents employeurs d'assistant.les maternel.les et en initiant des actions spécifiques pour aller vers les parents employeurs de gardes à domicile :
  - favoriser la diffusion aux parents ayant recours à l'accueil individuel des informations sur les services susceptibles de les soutenir dans leur parentalité ou dans la réponse aux besoins de leurs enfants ;
  - mieux faire connaître les lieux accessibles sur le territoire pour les parents et les enfants et qui contribuent à leur épanouissement (ludothèque, lieux d'accueil enfants parents...);
  - renforcer la formation des professionnel.les de l'accueil individuel autour des sujets liés à la prévention, à la santé des enfants, à la protection de l'enfance et à l'aide à la parentalité ;
- partager aux parents des campagnes de prévention et d'information pour les **sensibiliser sur les thématiques de la qualité d'accueil des jeunes enfants promues par la Ville** : alimentation, exposition à la pollution, exposition aux écrans, pédagogie positive, égalité entre les filles et les garçons, réemploi, passerelles vers l'école maternelle... ;

Ces actions en direction des parents s'appuieront à la fois sur les services ressources existants (SAMF, Relais Petite Enfance...) et sur des actions de communication spécifiques vers les parents employeurs de garde à domicile en partenariat avec la CAF.

### **3. Accompagner les pratiques professionnelles et favoriser la qualité d'accueil**

Depuis la réforme des services aux familles en 2021, les objectifs assignés par la loi aux professionnel.les de l'accueil individuel du point de vue de la qualité d'accueil sont désormais définis dans les mêmes termes que ceux assignés aux établissements d'accueil du jeune enfant<sup>2</sup>. Si cette exigence ambitieuse était déjà en grande partie partagée pour les assistant.e.s maternel.le.s, elle est nouvelle pour les gardes à domicile.

Afin de favoriser l'accès à un mode d'accueil de qualité pour tous les parents et de soutenir les professionnel.le.s dans l'exercice des missions riches et complexes qui leurs sont confiées, il est indispensable de poursuivre les actions engagées pour faciliter l'accès à la formation et les accompagner dans leurs pratiques professionnelles.

- **Soutenir l'accès à la formation pour les professionnel.les de l'accueil individuel**
  - poursuivre le dispositif de qualité déployé au profit des assistant.e.s maternel.le.s, au titre de la formation initiale obligatoire, avec un nombre d'heures supérieur au minimum fixé par la loi et un renforcement du temps consacré à certaines thématiques essentielles (prévention et bientraitance, gestion des situations difficiles...) ; et au titre de la formation continue, en complément de l'offre de la branche professionnelle, en allant vers un socle de formation continue systématiquement proposé et actualisé au cours du parcours pour chaque professionnel.le sur des thèmes centraux (gestes de secours, motricité libre, prévention et bientraitance etc...) ;
  - encourager l'accès des gardes à domicile aux formations continues disponibles, en priorité à celles de la branche professionnelle, mais également, dans la limite des places disponibles, à celles proposées par la Ville de Paris aux assistant.e.s maternel.le.s sous certaines conditions ;
  - continuer à faire évoluer les méthodes pédagogiques pour répondre de manière adaptée aux différents besoins des professionnel.le.s en utilisant différents formats (journées de formations, matinées ou journées pédagogiques, ateliers pratiques sur des demi-journées, conférences...)
  - valoriser l'intérêt de la formation auprès des parents, et promouvoir l'importance de permettre aux professionnel.le.s qu'ils emploient d'enrichir leurs connaissances et de les actualiser,
- **Renforcer les campagnes de sensibilisation et en faire bénéficier les gardes à domicile**, en s'appuyant notamment sur le réseau des Relais Petite Enfance, pour favoriser le bien-être des enfants

---

<sup>2</sup> Ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles.

- en mettant à disposition des professionnelles des ressources actualisées sur les sujets de prévention pour les jeunes enfants, la bientraitance et la protection de l'enfance;
  - en diffusant les recommandations promues par la Ville en termes de qualité d'accueil (motricité libre, santé, éveil, langage...) et également la transformation des pratiques pour y intégrer les enjeux liés notamment à l'égalité filles-garçons, au développement durable et à la santé environnementale, aux passerelles entre le mode d'accueil et la scolarisation, à la prise en compte des besoins des enfants et/ou des parents en situation de handicap ou de maladie chronique etc....
  - en utilisant des outils simples pour favoriser la diffusion des bonnes pratiques (fiches thématiques, webinaires, petites vidéos etc...) ;
- Continuer à appuyer le **soutien des pratiques professionnelles des assistant.es maternel.les et des gardes à domicile**
- en s'appuyant sur les équipes du SAMF à travers le suivi individuel des pratiques des assistants maternel.les et des actions collectives en direction des professionnel.les de l'accueil individuel et des parents employeurs ;
  - en mobilisant le réseau dynamique des Relais Petite Enfance pour partager au quotidien un socle commun de pratiques professionnelles au sein des ateliers et rencontres qui y sont proposées aux professionnel.les en présence des enfants accueillis ;
- Poursuivre les actions engagées en direction des assistant.es maternel.les pour favoriser la **qualité de vie au travail et le bien être des professionnel.les, favoriser l'employabilité, faciliter les parcours professionnel.les et les reconversions, accompagner les fins de carrière, et les élargir aux gardes à domicile** ;
- Développer et élargir les possibilités ouvertes par la Ville de Paris à titre expérimental pour que les assistant.es maternel.les et gardes à domicile contribuent directement aux actions de soutien ou de formation, favorisant ainsi à la fois les évolutions professionnelles et une diffusion plus large des connaissances et des savoirs faire en tant que fomatriques-teurs, tutrices-teurs accueillant des stagiaires, parrain-marraine pour les jeunes professionnel.les, ambassadrices de leurs métiers lors de certains événements.

#### **4. Offrir un espace public et des équipements adaptés aux professionnel.les de l'accueil individuel et aux enfants**

Les avancées initiées depuis le premier plan de soutien, et l'évolution du contexte avérée sur l'accueil individuel, invitent désormais à explorer les enjeux liés aux lieux d'exercice de l'activité dans toutes leurs dimensions. Si l'accueil individuel est d'abord identifié par le fait qu'il s'exerce au sein d'un domicile, celui du de la professionnel.le ou des parents, avec une approche très individualisée des besoins des enfants et des parents, force est de constater que ce mode d'accueil amène à mobiliser les espaces publics de la Ville ou les équipements de la Ville, par des sorties quotidiennes avec les enfants.

Ces professionnel.les exercent ainsi au quotidien, avec les enfants qu'ils-elles accueillent, au cœur de la ville et expriment, comme les parents des enfants qui leur sont confiés des besoins et des attentes pour pouvoir profiter, dans les meilleures conditions possibles, des équipements adaptés aux jeunes enfants et favoriser ainsi leur bien-être et leur éveil. Compte tenu de l'exiguïté des logements parisiens, les gardes à domicile notamment, sont très souvent amenés à fréquenter des lieux à l'extérieur du logement.

La Ville de Paris mène depuis de nombreuses années une politique volontariste pour offrir aux familles parisiennes et à leurs enfants un espace public et des équipements adaptés à leurs besoins, être ainsi une Ville accueillante pour les enfants, y compris les plus petits. Dans le cadre de ce nouveau plan de soutien à l'accueil individuel, l'enjeu est de favoriser un usage partagé des lieux dans l'intérêt des enfants. Cela conduira aux actions suivantes.

- Continuer à veiller à la **prise en compte des besoins des jeunes enfants dans l'aménagement des espaces publics (jardins, rues...) et dans les équipements (bibliothèques, lieux culturels, sportifs ...) ainsi que l'existence de lieux spécifiquement conçus (ludothèques, lieux d'accueil enfants parents)** ;
- **Favoriser un usage partagé de l'espace public et des équipements municipaux ou associatifs par les professionnel.les de l'accueil individuel et les autres publics**, dans le respect des besoins de chacun, et en particuliers de ceux des enfants, ainsi que des missions de chaque équipement.
  - Sensibiliser les agents des directions de la Ville et des partenaires associatifs aux enjeux de l'accueil du jeune enfant et sur le cadre d'exercice des professionnel.les, et former ceux qui sont susceptibles de participer à des actions spécifiques en direction des jeunes enfants et/ou des professionnel.les qui les accueillent ;
  - Sensibiliser les professionnel.les et les parents, en particuliers les parents employeurs des gardes à domicile, sur les différents lieux accessibles pendant les temps d'accueil, en tenant compte du cadre légal applicable à l'accueil du jeune enfant, et sur les enjeux de l'usage de ces lieux, du point de vue de l'intérêt de leur enfant et de celui des professionnel.le.s

mais également du point de vue des autres usagers et des agents qui travaillent dans ces équipements ;

- Faciliter la définition de règles de fréquentation claires, la mise en place éventuelle de projets spécifiques adaptés si l'aménagement du lieu et ses missions le permettent et, si nécessaire, une réorientation vers des lieux plus appropriés ;
  - Favoriser le développement de projets à l'échelle locale (autour de l'éveil, de la culture, sur sport, des jardins...) impliquant directement les acteurs concernés y compris, quand c'est possible, les professionnel.les et les parents.
- Poursuivre le maillage dans les arrondissements d'espaces adaptés à l'accueil des professionnel.les de l'accueil individuel et des enfants dont elles-ils ont la responsabilité.
- Créer un comité consultatif des professionnel.les de l'accueil l'individuel pour s'appuyer sur les idées et leur connaissance des territoires et des équipements et favoriser chaque fois que possible la prise en compte des besoins des jeunes enfants et des professionnel.les dans l'implantation, l'aménagement des espaces ou des équipements ou dans les services qui y sont proposés ;
- Continuer à soutenir le développement des MAM qui permettent de faire vivre l'accueil individuel dans d'autres espaces que le domicile, et de répondre différemment aux besoins des enfants et aux attentes des parents.